

Programme

CQP APS

de formation

Programme conforme à l'arrêté du 10 juillet 2012 modifiant l'arrêté du 3 août 2007 relatif à l'agrément prévu à l'article 1er du décret n° 2005-1122 du 6 septembre 2005 modifié pris pour l'application de la loi n° 83-629 du 12 juillet 1983 réglementant les activités privées de sécurité et relatif à l'aptitude professionnelle des salariés des entreprises exerçant des activités de surveillance et de gardiennage, de transport de fonds et de protection physique des personnes et de vidéoprotection.

Public concerné

Tous publics voulant postuler dans la sécurité privée et y être autorisés.

Pré-requis

Disposer de l'autorisation préalable délivrée par le CNAPS (valable 6 mois).
Savoir lire et écrire le français

Objectifs

Acquérir les compétences théorique et pratique nécessaires pour travailler dans les métiers de la sécurité privée.

Condition de formation

Théorie, pratique, visites de services.

Condition de d'examen

Jury d'examen

Examen validé sur un ensemble de 5 unités de valeurs :

Cadre légal et déontologique :	un Q.C.U. de 15 questions.
Surveillance générale :	un Q.C.U. de 15 questions.
Incendie/Palpation/Événementiel :	un Q.C.U. de 10 questions.
Secours à personnes :	validé en SST, ou P.S.C. 1 délivré depuis moins de deux ans.
Surveillance générale pratique :	mise en situation professionnelle, sur deux postes possibles, tirés au sort par le candidat.

Validation

Le candidat sera certifié s'il obtient au moins 12/20 aux épreuves écrites, s'il est apte à l'épreuve pratique et s'il justifie d'une formation en matière de secourisme.

Diplôme C.Q.P. A.P.S.

Agent de Prévention et de Sécurité

(Titre homologué par le Ministère de l'Intérieur et délivré par la C.P.N.E.F.P.)

Programme CQP APS

1 - ENVIRONNEMENT JURIDIQUE DE LA SÉCURITÉ PRIVÉE	16 H
Le livre IV du code de la sécurité intérieur. Les dispositions du Code Pénal et du code de Procédure Pénale. Les libertés publiques. Déontologie professionnelle de l'agent de sécurité.	
2 - GESTION DES PREMIERS SECOURS (SST)	14 H
Situer le Sautage Secourisme du Travail dans la santé et sécurité au travail. Protéger. De protéger à prévenir. Examiner. Faire alerter ou alerter. De faire alerter à informer. Secourir. Évaluation des candidats.	
3 - GESTION DES RISQUES ET DES SITUATIONS CONFLICTUELLES	5 H
Analyse des comportements conflictuels. Résolution d'un conflit.	
4 - TRANSMISSION DES CONSIGNES ET INFORMATIONS	6 H
Transmissions des consignes. Remontée d'information.	
5 - GESTIONS DES RISQUES	17 H
Les risques majeurs. Les risques électriques. Le risque incendie. La gestion des alarmes. Protection des travailleurs isolés.	
6 - ATTITUDE PROFESSIONNELLE	17 H
Technique d'information et de communication. Préparation d'une mission. Transmission des consignes et informations.	
7 - GESTIONS DES CONFLITS	14 H
Gérer les conflits. Application du code de procédure pénale dans le cadre des missions de l'APS.	
8 - MODULE TECHNIQUE	51 H
Surveillance et gardiennage. Poste de contrôle de sécurité. Ronde et surveillance et système de contrôle des rondes. Événementiel. Télésurveillance et vidéo protection.	
EXAMEN CQP APS	7 H
Épreuve écrite: Questionnaire à choix unique. Épreuve Pratique: mise en situation.	